

## CONTINUITE EDUCATIVE

Lors de l'annonce du Président de la République de fermer les écoles, le vendredi 13 mars, l'Education nationale a demandé aux enseignants de mettre en place la continuité éducative (devoirs à la maison).

La Mairie de Bon-Encontre avait accepté de faciliter cette organisation pour les parents qui n'ont pas internet ou ne peuvent imprimer, en mettant à disposition une salle où les enseignants pouvaient déposer les devoirs de leur classe et les parents venir les récupérer.

Le mardi 17 mars, le Président de la République a annoncé un confinement avec des déplacements limités (travail, courses, pharmacie...).

Ce qui devait être exceptionnel (uniquement pour les parents qui n'avaient pas accès à internet, comme mentionné par l'Inspection académique) doit être interrompu.

Aujourd'hui, face à la crise sanitaire et pour respecter les recommandations, la collectivité a demandé à Madame la Directrice de contacter les parents par mail et de proposer des liens internet avec des activités pédagogiques directement sur écran.

La Mairie se doit d'arrêter ce service. Ce n'est pas le virus qui circule, c'est nous qui le faisons circuler.

Vous pouvez donc vous adresser à Madame la directrice : [ec.mat.mitterand.bon.encontre@ac-bordeaux.fr](mailto:ec.mat.mitterand.bon.encontre@ac-bordeaux.fr) ou au 05.53.96.21.62

Merci de votre compréhension.

